



# Les agriculteurs à la rencontre des élus locaux

**Les bureaux des syndicats locaux étaient invités la semaine dernière pour un conseil fédéral de rentrée. L'objectif était de mettre en place les rencontres avec les élus dans les communes**

"Il est important que les agriculteurs rencontrent les nouveaux conseillers municipaux élus en juin, a expliqué Cédric Henry, le président de la FDSEA. Ils sont souvent assez loin de nos préoccupations et, malheureusement, dans de nombreuses communes rurales, il n'y a même pas un élu agricole au conseil municipal". Ces rencontres seront organisées dans les prochaines semaines autour du manger français, de la circulation des engins dans les bourgs, de la consommation du foncier, ou encore de la charte riverains. "Il faut expliquer notre métier, nos contraintes, le plus simplement possible, au cœur de nos fermes", a détaillé Christian Mochet qui conduira l'action sur les secteurs de Noyal sur Vilaine et d'Acigné. "Nous sommes les princi-



> "Il est important que les agriculteurs rencontrent les nouveaux conseillers municipaux élus en juin" a exprimé Cédric Henry.

*paux acteurs économiques des territoires dans nos communes, nous forgeons les paysages, notre rôle est essentiel et pourtant nous paraissions invisibles. A nous de revenir au centre des enjeux dans le développement de nos communes". Cette action doit être démultipliée sur tout le département dans les prochaines semaines. En conclusion de la soirée un point sur le plan de relance a été effectué. La secrétaire générale, Laëtitia Bouvier, a rappelé qu'au début des discussions "l'agriculture n'était pas concernée par le plan de relance, et c'est bien la FNSEA qui est allée*

*négozier avec le gouvernement ce plan de soutien à l'investissement. Maintenant nous ne connaissons pas les modalités de répartition, mais premiers arrivés premiers servis semble être la doctrine du gouvernement. La FDSEA sera réactive et informera rapidement les adhérents des opportunités pour changer du matériel ou investir dans la biosécurité des élevages par exemple".*



**Bruno Gauthier**  
Animateur



## en bref

### La chasse au sanglier autorisée jusqu'au 31 mars

Dimanche 20 septembre a eu lieu en Ille-et-Vilaine l'ouverture de la chasse pour la campagne 2020-2021. Rappel des modalités de déclaration des armes et des consignes de sécurité encadrant cette activité cynégétique, qui compte quelque 13 000 pratiquants dans le département :

L'ouverture générale de la chasse est fixée par décret ministériel, du 1<sup>er</sup> dimanche de septembre au 4<sup>e</sup> dimanche de septembre, selon les départements. La fermeture générale de la chasse intervient le dernier jour de février. Par exception, certaines espèces peuvent être chassées plus tôt en application d'arrêtés ministériels prévoyant des ouvertures anticipées. Les dates d'ouverture par département sont fixées, pour chaque espèce, par arrêté préfectoral, à chaque nouvelle saison. Ainsi, par arrêté du 25 mai 2020, Michèle Kirry, préfète d'Ille-et-Vilaine, a fixé les périodes d'ouverture de chasse dans le département pour la campagne 2020-2021. La période d'ouverture générale de la chasse pour la campagne 2020-2021 en Ille-et-Vilaine est fixée du 20 septembre à 9h au 28 février 2021 à 18h30. Compte-tenu de la nécessité de réguler la population de sangliers, responsables de nombreux dégâts dans le département, la chasse au sanglier est autorisée jusqu'au 31 mars à 18h30.

